



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	2	9	8

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOT, M. BOURGEGIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Excusés : M. HARMEL, M. ARMETTA.

Absents : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, M. ISSARTEL, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

Pouvoirs : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

Installation de la conseillère suppléante de la commune de Prémillieu au sein du Conseil d'agglomération.

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Dans les communes membres de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires au sein de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Une commune disposant d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de l'EPCI est représentée de droit par le maire (titulaire) et le premier adjoint (suppléant), sauf si la commune en décide autrement.

Suite à de récentes élections au sein du conseil municipal de la commune de Prémillieu, par délibération du 26 avril 2024, Madame Michèle BETTWY a été élue première adjointe.

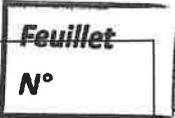
Le Conseil d'agglomération,

- **DECLARE** installée dans sa fonction de conseillère suppléante de la commune de Prémillieu au sein du Conseil d'agglomération, Madame Michèle BETTWY.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Installation de la conseillère suppléante de la commune de Prémillieu au sein du Conseil d'Agglomération.

.....

Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : 081024_2024113

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024_2024113-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .1
Institutions et vie politique
Election executif

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....

Nom du fichier : 3-Instal-CC-PREMILLIEU.pdf (99_DE-001-200042935-20241008-081024_2024113-DE-1-1_1.pdf)